



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16251
4 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT DU NICARAGUA AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce que, depuis la publication du document S/15550 du 5 janvier 1983, il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Nicaragua un télégramme daté du 4 janvier 1984, indiquant que M. Francisco Javier Chamorro Mora a été nommé représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

